

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 22 (1893)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Nouveaux problèmes

23. Un marchand de vin a deux pièces contenant chacune 124 litres, il a payé l'une 31 fr. de plus que l'autre; les deux pièces reviennent ensemble à 167 fr. 40. Comme on lui fait une commande de 90 litres à 0,80 fr., il mélange ces deux qualités de manière à gagner 25 % sur le prix d'achat. Combien de litres a-t-il pris de chaque espèce?

24. Une auge de maçon a pour bases deux rectangles dont les dimensions sont : pour la grande base 0<sup>m</sup>,80 et 0<sup>m</sup>,35; pour la petite base 0<sup>m</sup>,60 et 0<sup>m</sup>,25; la profondeur mesure 0<sup>m</sup>,30. Quelle est la contenance de cette auge?

P.-Jos. ÆBISCHER.

---

## Chronique scolaire

---

**Confédération.** — Les délégués suisses à l'Exposition universelle de Chicago pour l'instruction primaire sont MM. Clerc, directeur de l'Instruction publique à Neuchâtel et Landold, inspecteur à Bienne

— D'après une statistique récemment publiée par la *Schweizerische Lehrerzeitung* sur la séparation des sexes dans les écoles suisses, à Glaris toutes les écoles sont mixtes; Berne compte 1,886 classes mixtes sur 2,029 écoles; à Bâle-Ville, les sexes sont séparés excepté dans les trois écoles suburbaines; à Bâle-Campagne, la séparation existe dans huit communes; à Zurich, il n'existe qu'une école avec séparation. Les écoles secondaires et même l'école normale sont fréquentées à la fois par les élèves des deux sexes. Le canton des Grisons n'a que des écoles mixtes. Schaffhouse a des écoles mixtes dans la campagne et des classes séparées en ville; la séparation est inconnue dans les écoles primaires d'Appenzell (R.-E.), de Thurgovie. Fribourg a un nombre égal d'écoles avec séparation et d'écoles mixtes. Dans le Tessin et le Valais, les écoles des localités où il y a plus d'un instituteur sont séparées.

Schwyz compte 60 écoles mixtes sur 126; Uri, 8 sur 24; Nidwald, 15 sur 18; Zoug, 114 sur 171.

A Saint-Gall, Vaud, Genève, Lucerne, la séparation n'existe qu'à titre exceptionnel, dans les villes principalement. Un grand nombre d'écoles normales et secondaires dans la Suisse allemande sont mixtes.

**Fribourg.** — Dieu a rappelé à Lui, jeudi matin, 20 avril, M. le chanoine Schorderet qui a plus d'un titre à la gratitude et au souvenir pieux de notre Société pédagogique et du corps enseignant. Nous n'avons pas ici à raconter sa vie et ses œuvres, mais qu'il nous soit permis de rappeler tout d'abord qu'il fut, durant deux années, aumônier et professeur à l'École normale. Jamais peut-être il n'a déployé plus d'activité et de zèle que pendant les jours trop courts passés à Hauterive.

Il fut l'un des promoteurs les plus ardents de notre chère Association et bien qu'il n'ait été ni le fondateur, ni le collaborateur de notre Revue, cependant nous sommes heureux de pouvoir le consi-

dérer comme l'un des soutiens et des amis de notre Œuvre dès sa fondation. Malgré la cruelle maladie qui minait depuis plusieurs années toutes ses forces, il aimait à assister à nos réunions pédagogiques et à témoigner ses sympathies à cette association d'instituteurs qui lui rappelait le temps le plus beau et peut-être le plus fécond de son existence.

— Samedi 25 et dimanche 26 mars a été tenue, au Musée pédagogique, la conférence de fondation de l'Union des quatre Expositions scolaires suisses de Zurich, Berne, Fribourg et Neuchâtel. Etaient présents, pour Zurich, M. le Dr O. Hunziker, professeur à l'Université; pour Berne, M. le professeur E. Luthy; pour Fribourg, M. Léon Genoud; pour Neuchâtel, M. Guebhardt, inspecteur scolaire et chef du service du matériel scolaire. La conférence était présidée par M. le professeur Horner, comme président du Comité du Musée pédagogique de Fribourg.

On sait que c'est dans une conférence qui eut lieu à Berne, le 30 janvier, que l'idée fut émise par M. Genoud, d'établir une union, un lien entre les différentes expositions scolaires, ce qui leur permettrait certainement un développement plus facile, en même temps que l'unité d'action. L'idée fut adoptée. On décida que chaque établissement préparerait un projet de programme et le transmettrait au Comité de Fribourg. Ces projets sont venus si complets, que le rapporteur, M. Genoud, a eu son travail bien simplifié.

La séance de samedi a commencé à 3 1/2 heures. M. Horner souhaite la bienvenue aux délégués de Zurich, Berne et Neuchâtel, ainsi qu'à M. le secrétaire en chef du Département fédéral de l'Intérieur, représentant de M. Schenk.

Voici un extrait des statuts adoptés :

1. Il est formé, entre les Expositions scolaires de Zurich, Berne, Fribourg et Neuchâtel, une association dite « Union des Expositions scolaires suisses ». Le but de cette association est de travailler en commun au développement général de l'enseignement.

2. Chacune des quatre institutions susnommées sera chargée, à son tour, de la direction générale de l'Union, et cela, dans l'ordre de leur fondation, soit : 1<sup>o</sup> Zurich; 2<sup>o</sup> Berne; 3<sup>o</sup> Fribourg; 4<sup>o</sup> Neuchâtel. *Exceptionnellement, Fribourg est chargé de la direction pendant l'année 1893.*

7. On doit considérer comme rentrant dans les intérêts généraux de l'Union, tout ce qui peut servir à augmenter l'importance des Expositions scolaires, et, en particulier, leur influence dans l'école et sur l'éducation en général. Les points suivants intéressent tout particulièrement l'Union :

a) Tout ce qui peut faire connaître au public le but et les tendances des Expositions scolaires;

b) Tout ce qui peut favoriser les bons rapports avec les autorités, en vue d'obtenir leur appui moral et financier;

c) L'obtention de conditions favorables pour les achats;

d) L'achat ou l'échange en commun, d'articles divers avec les pays étrangers;

e) L'entente commune pour établir, cas échéant, dans les Expositions universelles, une exposition collective suisse.

Cette première séance a duré jusqu'à 7 heures, et l'on se rendit au restaurant du Gothard, où un modeste repas fut offert aux délégués. M. H. Schaller, président du Conseil des Etats et président du Conseil

d'Etat, représentait cette autorité, M. Python indisposé, n'ayant pu venir.

Dimanche matin, à la première heure, MM. les Directeurs visitaient le Dépôt central du matériel d'enseignement, cette institution qui rend tant de services aux familles peu aisées de notre canton; ils se rendaient au Musée industriel cantonal, autre institution, comme la précédente, greffée sur l'Exposition scolaire de Fribourg.

Puis une nouvelle séance commença à 9 heures, sous la présidence de M. le professeur Horner. En premier lieu, l'Exposition scolaire de Fribourg fut choisie comme Vorort pour cette première période.

On établit ensuite le programme suivant pour l'année 1893 :

1<sup>o</sup> Demander la collection de statistiques du Bureau fédéral de statistique;

2<sup>o</sup> Demander, en faveur du corps enseignant, une réduction de prix sur les cartes Dufour et Siegfried, et obtenir dans chaque Exposition un dépôt de ces cartes à l'usage du corps enseignant;

3<sup>o</sup> Etude des Musées pédagogiques étrangers (Paris, Madrid, Saint-Petersbourg, Grætz, Berlin, Stuttgart, Rome, South-Kensington, Washington, etc.);

4<sup>o</sup> Etablir un service d'échanges;

5<sup>o</sup> Demander la franchise de port.

A 11 heures, la séance était close.

— Une nouvelle année scolaire commence le 1<sup>er</sup> mai prochain à l'école de fromagerie de Pérolles, près Fribourg. Les jeunes gens intentionnés de suivre les cours doivent avoir terminé leur école primaire et être âgés d'au moins 16 ans. Ils prennent pension et logis dans l'établissement pour le prix de 120 fr. pour l'année entière s'ils sont Fribourgeois et de 350 s'ils sont étrangers au canton. S'annoncer au Directeur.

**Valais.** — L'assemblée générale de la Société valaisanne d'éducation a eu lieu jeudi 4 mai, à Martigny.

MM. Pierre Maître d'Evolène et Victorien Darbellay à Martigny-Bourg sont les rapporteurs désignés pour les deux questions à l'ordre du jour :

1<sup>o</sup> Nécessité d'un bon règlement horaire;

2<sup>o</sup> Installation de l'école, ses abords, etc.

**Neuchâtel.** — Le Département de l'Instruction publique délègue M. l'instituteur Béguin en Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, Belgique, Hollande pour étudier l'enseignement des travaux manuels.

M. Béguin reçoit du canton et de la Confédération un subside de 1,000 francs.

**Saint-Gall.** — Voici quelques-unes des prescriptions du nouveau règlement scolaire de la ville de Saint-Gall :

« Après chaque heure d'instruction, il doit y avoir une pause de 10 minutes; à 10 heures du matin, une semblable de 15 minutes. Le matin, tous les élèves des écoles primaires doivent être congédiés 5 minutes avant midi. Dans toutes les classes, les élèves ne doivent rester en aucun cas pendant les heures de midi. L'heure de 1 à 2 après midi ne doit pas être utilisée pour l'enseignement. A l'école des filles, les châtimens corporels sont rigoureusement défendus. Aux écoles de garçons, les punitions corporelles sont également interdites, à l'exception des coups de baguette sur les doigts ou le plat de la main. Ceux-ci ne doivent toutefois être donnés que pour des délits sérieux, comme le mensonge, le vol, l'insubordination ou la désob-

béissance renouvelée, etc., mais jamais pour manque d'application ou pour des travaux mal faits. Ces punitions doivent, du reste, être infligées, avec raison ou seulement après que les avertissements auraient été sans résultat, mais jamais de but en blanc. Il devra être fait une mention motivée dans le journal des châtimens corporels qui auront été infligés. Il est défendu de mettre les élèves en punition dans les corridors ou les laisser sans surveillance après la classe. Les tâches de punition doivent être données pour le lendemain et non du matin pour l'après-midi. Il est défendu de donner des tâches à faire à la maison pendant les vacances ou les heures de midi. Il est également interdit de charger la mesure des tâches en vue de l'examen. »

**Schwyz.** — *Jahresbericht über das schwyzerische Lehrerseminar zu Rickenbach 1892-93.* — M. le Dr Noser vient de publier le rapport annuel de l'établissement qu'il dirige d'une manière si habile. Le personnel enseignant se compose de 5 membres. Les élèves étaient au nombre de 45 répartis en 4 cours. Le directeur donne un compte rendu qui témoigne d'un travail assidu et d'une discipline excellente de la part des élèves. La clôture des cours a eu lieu le 20 avril. La réouverture est fixée au 10 mai.

---

## CORRESPONDANCE

---

*Bagnères (H.-P.), le 8 avril 1893.*

Monsieur le Directeur,

Je répondrai au plus tôt à la lettre de M. Plancherel. En attendant, je vous envoie la classification des syllabes pour l'enseignement de la lecture, d'après les principes de la méthode naturelle et rationnelle, dont je parle dans ma dernière lettre.

Le petit enfant apprend d'abord le vocabulaire, qui doit le mettre en rapport avec son entourage, vocabulaire restreint, évalué à quelques centaines de mots, d'après plusieurs auteurs, suffisant toutefois pour recevoir et communiquer des idées.

La méthode doit être la même pour l'élève en lecture, dont l'enseignement est calqué sur celui de la parole. Il lui faut d'abord faire apprendre seulement les syllabes dont se composent les livres de lecture courante les plus simples et les plus faciles, mais dont les textes doivent être cependant, dans une certaine mesure, instructifs et intéressants.

La classification des matières et la gradation des exercices sont deux principes de la méthode de la nature.

Je divise donc le cours de lecture en trois parties, sans compter le degré préparatoire ou *Lecture des vignettes*.

La *première partie*, dont il est seulement question ici, a pour caractère particulier que les lettres sont prises avec leur valeur naturelle et représentées sous une seule et unique forme.

Le système graphologique parfait est celui où chaque son et chaque articulation a un signe particulier. La collection des syllabes de la première partie de la méthode remplit cette condition.

Les syllabes se composent successivement de une ou deux, puis trois, puis quatre lettres sonores, comme dans les mots *épi*, *sofa*